



Congés payés avant congé parental

Par sandramichaud

bonjour je suis actuellement en congé maternité et ma RH me demande si je souhaite prendre un congé parental et me rappelle que il me reste 30 jours de congé payé et que je doit les prendre avant mon congé parental
ma question est dois je retourner travailler après mon congé maternité pour pouvoir bénéficier de mes Cp ou puis-je les poser directement a la suite de mon congé maternité et faire partir mon congé parental directement a la suite ?
merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Non vous devez juste les poser car le congé parental ne permet pas de reporter ces congés ; ils seront donc perdus en juin .

Par sandramichaud

merci pour votre réponse